

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de révoquer la publication
des insertions ou de modifier les payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Avril 1876.

Chronique générale.

LE PROGRAMME FINANCIER DE M. GAMBETTA.

Tout le monde a été fort surpris quand on a vu M. Gambetta se faire nommer président de la commission du budget ; on connaissait, par la déposition de M. Laurier devant la commission d'enquête, l'ignorance grossière de M. Gambetta en matière de finances.

Le chef des radicaux modérés a tenu à ne pas rester sous cette accusation. Aussi, la République française a-t-elle publié le programme financier que les républicains se proposent de développer dans la discussion du budget de 1877. Le but est de donner satisfaction aux réclamations qui se sont fait entendre parfois si bruyamment dans les réunions publiques :

« Il faut, dit la République française, que la nation, sans arrêter les dépenses nécessaires qu'avec un juste sentiment de ses besoins elle s'est imposées pour son relèvement, modifie par de nouvelles mesures financières les conditions générales de cherté de vie, impitoyablement établies par la façon dont la dernière Assemblée a réparti les charges sociales. »

Les « réformes » que M. Gambetta propose pour atteindre ce but se résument dans quatre articles principaux :

1° La révision des valeurs cadastrales ; non pas, qu'on le comprenne bien, la révision du cadastre pour arriver à faire payer également les terres de valeur égale, pour atteindre ce que l'on appelle, en style financier, la péréquation de l'impôt foncier, mais la surélévation des estimations cadastrales sur lesquelles est basée la taxe de chaque propriétaire. En d'autres termes, ce que la Ré-

publique française propose en vue « d'aug-
menter, dit-elle, les ressources de l'Etat » dans une proportion importante, c'est purement et simplement l'augmentation de l'impôt foncier dans une proportion considérable.

2° L'impôt sur le revenu. Dans quelle mesure, de quelle façon, par quel procédé M. Gambetta compte-t-il faire l'expérience de l'impôt sur le revenu ? C'est un point sur lequel la République française ne nous donne aucune explication. L'ancien dictateur n'a évidemment pas encore terminé les études pour l'achèvement desquelles il a déclaré avoir voulu entrer dans la commission du budget. Comment assoiera-t-on la taxe ? Aura-t-on recours à des déclarations ? Frappera-t-on les titres au moment de l'échéance ? La rente publique sera-t-elle soumise à l'impôt ? Se propose-t-on donc d'y astreindre les salaires, les traitements, les revenus commerciaux ?

La République française, qui ne semble pas même supposer le nombre et la gravité des questions que soulève l'impôt sur le revenu, se borne à dire que la question sera certainement soulevée et à exprimer l'assurance que « ce n'est certes pas l'étude d'un problème résolu au dehors avec succès, de puis nombre d'années, qui peut être de nature à alarmer le pays ; » comme si les autres nations étaient dans les mêmes conditions politiques, sociales, économiques et financières que la France, sous le gouvernement des républicains.

La révision de l'impôt foncier et l'établissement de l'impôt sur le revenu « ont pour objet, » dit expressément la République française, « non pas de diminuer les ressources du Trésor, mais de les augmenter. » Parallèlement à ces « réformes, » la feuille gambettiste ajoute une autre mesure, qui est :

3° La suppression « d'un grand nombre » de ces petits impôts indirects qui causent aujourd'hui tant de gêne à la richesse publique.

C'est dans ce langage à la fois vague et enfantin que l'organe de M. Gambetta annonce les dégrèvements que son directeur se

propose d'opérer en matière de contribu-
tions indirectes. Quels seront ces petits im-
pôts dont on votera tout d'abord la suppres-
sion ? C'est ce qu'on se garde bien de dire, très-probablement parce que ni la Républi-
que française ni M. Gambetta n'en savent rien eux-mêmes. Les études financières de l'ex-
dictateur ne sont pas encore assez avancées pour qu'il puisse se faire une idée quelque peu exacte des suppressions qu'il sera possible ou utile à réaliser.

Ce n'est pas tout d'ailleurs ; son programme comporte encore d'autres changements. Ce sera :

4° La dépossession des grandes compa-
gnies de chemins de fer. La République fran-
çaise ne formule pas dans des termes aussi nets ce que veulent les républicains ; mais il est clair que c'est là le but qu'ils se propo-
sent d'atteindre et qui se trouve indiqué dans les termes suivants par la République française :

« Une décision énergique par laquelle la majorité républicaine déclarerait sa volonté absolue de mettre un terme aux subventions en faveur des grandes compagnies, d'assurer le remboursement le plus rapide des 470 millions qui seront dus à la fin de 1877 et enfin de surveiller avec attention les tarifs au moyen desquels est atténué le produit véritable du deuxième réseau, ce serait certainement la mesure la plus efficace, celle qui devrait être la plus populaire ; car ce serait celle qui pourrait le plus contribuer à diminuer nos charges, à abaisser le prix des transports, et par suite à rendre moins lourde la cherté de vie d'aujourd'hui. »

Refuser les subventions aux compagnies, exiger d'elles le remboursement des sommes avancées, les mettre en liquidation si elles éprouvent de la difficulté à opérer ces remboursements et rendre l'Etat propriétaire des chemins de fer ; tel est le plan, tel a toujours été le rêve des républicains ; en matière économique comme ailleurs, LE MONOPOLE C'EST LE SALUT, comme l'a si brutalement dit M. Gambetta dans la discussion de l'enseignement supérieur.

Le programme de la République française, il faut bien le reconnaître, est l'application pure et simple des théories républicaines aux questions de finances et d'impôts. C'est la réalisation du mot de M. Gambetta lui-même quand il écrivait aux républicains de Lyon qu'il fallait prendre l'argent là où il est, ou quand il écrivait à MM. de Serres et de Freycinet, pendant sa dictature : « Je déposerai, s'il le faut, la Banque. — Je déposerai la Compagnie d'Orléans au profit de l'Etat. » (Gazette de France.)

On écrit de Marseille, le 17 avril :

Les élections dans la 1^{re} circonscription de notre ville ont donné, sous le préfectorat de M. Doniol, les résultats suivants :

Docteur Bouquet, candidat du comité naquetiste (élu), 4,244 voix ; Garnier-Pagès, candidat du comité gambettiste, 4,938 ; Delpech, id., 4,732.

Alors que l'honorable M. de Tracy, « préfet de l'ordre moral, » était à la tête de notre département, le scrutin du 20 février donnait dans la même circonscription les résultats que voici :

M. Gambetta, 6,358 voix ; M. Naquet, 4,959.

Soit un déchet de 2,688 voix pour l'influence de M. Gambetta, et une augmentation de 2,285 voix pour l'influence de M. Naquet.

Notre population radicale a enfin compris que les comités que dirige M. Gambetta sont un mélange de républicains conservateurs et d'anciens orléanistes qui jouent dans la gauche le même jeu que jouait le centre droit dans la droite de l'ancienne Assemblée.

Il est constaté que, dans cette élection, pas un des candidats n'a prononcé le nom du maréchal de Mac-Mahon.

Le mouvement judiciaire paraîtra cette semaine au Journal officiel.
Ce mouvement, qui n'aura aucun carac-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA JUIVE.

Sur la côte orientale du golfe de Finlande, à une vingtaine de lieues de la vieille cité de Narva, est un domaine appelé Kimda, remarquable à la fois par ses points de vue pittoresques et par ses vestiges d'antiquité.

La se déploie une végétation plus riche et plus variée que celle qui apparaît ordinairement dans les régions septentrionales. Le feuillage du chêne s'y marie à celui du hêtre, et jusqu'au bord de la plage s'étale un vert gazon que la marée ne dévore pas, car il n'y a pas de marée dans la Baltique. Dans cette plaine riante s'élèvent, à un quart de lieue environ l'un de l'autre, trois rochers d'une centaine de pieds de hauteur.

Deux de ces rochers sont presque entièrement cachés, de leur base à leur sommité, par des bois de sapins.

Le troisième, dont la pente est moins escarpée,

ne porte sur ses flancs que des fleurs sauvages et des arbrisseaux.

Du haut de ce rocher, la vue plane de tous côtés sur un immense panorama, et sur une terre plate et morne comme le golfe.

Là on est exposé à tous les vents, et c'est là cependant l'emplacement que le caprice ou la hardiesse d'un architecte a choisi pour y construire une vaste habitation que de loin on distingue comme un bastion isolé à la pointe d'une forteresse.

De la plaine, où l'on remarque quelques cabanes, les ruines d'un antique château et celles d'un vieux moulin, signe de reconnaissance pour les bateliers, on monte graduellement, par une pente presque insensible, à la cime du roc solitaire.

C'est seulement quand on est au pied de l'habitation, que l'on peut contempler dans toute son étendue l'espace qu'elle domine, les champs, les bois, la mer, et les crêtes rocailleuses de l'île de Hochland.

Les contrebandiers ont eu parfois des aventures étonnantes sur cette plage qu'embrasse le regard. Car les habitants de ce district, éloignés des grandes villes, ne peuvent acheter qu'à un haut prix les denrées taxées par le gouvernement, et les Finlandais qui habitent de l'autre côté du fleuve leur procurent ces mêmes denrées à un taux beaucoup plus modéré. De plus, les Finlandais, en leur livrant des marchandises étrangères, ne leur demandent point

d'argent monnayé. Ils admettent très-aisément le système d'échange, et reçoivent leur paiement en produits agricoles, ce qui est un surcroît de tentation pour une population de pâtres et d'agriculteurs.

Souvent le bateau finlandais qui arrive sur la plage livonienne avec une cargaison de café, de sucre, d'étoffes anglaises et de divers objets de luxe, s'en retourne avec un chargement de blé et d'eau-de-vie.

Pour réprimer ce trafic frauduleux, le gouvernement russe avait établi sur la côte une compagnie de cosaques à cheval qui prirent le titre de garde-côtes, ou, si l'on veut, de douaniers.

Ces douaniers, campés à une lieue environ de la maison bâtie sur le roc, inspiraient autour d'eux une haine générale ; le plus simple paysan se réjouissait de les tromper, et leur présence dans ces parages n'avait fait que stimuler l'ardeur, l'astuce des contrebandiers.

Les habitants de cette côte sont des hommes d'une freme énergique, d'un caractère indépendant, et d'excellents bateliers.

Au commencement de l'hiver, le poste des cosaques avait été confié au commandement d'un officier subalterne qui, par son activité, ses rigueurs inflexibles et souvent cruelles, était cependant parvenu à effrayer les fraudeurs.

A la même époque, de rapides et violentes varia-

tions de température rendaient la navigation de cette partie de la Baltique très-difficile.

Au mois de mars seulement le golfe fut couvert d'une glace compacte, et les cosaques reprirent leurs habitudes de vigilance.

Ici commence notre histoire.

Nous entrons dans l'enceinte de la vaste maison située au-dessus du rocher. Une des salles du rez-de-chaussée, habituellement occupée par une nombreuse cohorte de domestiques, offre en ce moment une scène d'un effet pittoresque.

Sur une table qui s'étend dans toute la longueur de la salle, un homme dépose une quantité d'objets qu'il a tirés successivement d'un lourd ballot.

Vêtu d'une sorte de tunique en peau de mouton, comme les Finlandais et la plupart des paysans des provinces de la Baltique, cet homme à une barbe noire frisée, des yeux perçants et une agilité de mouvements extraordinaire.

Autour de lui sont rangées, avec une vive curiosité, les servantes de l'habitation, les jeunes filles avec leurs chevelures arrondies en guirlande sur la tête, comme des madones italiennes, les vieilles avec de hauts bonnets de diverses couleurs, garnis de rubans flottants.

Quelques-unes de ces femmes examinent attentivement les différentes étoffes que le marchand déroule devant elles, tandis que d'autres moins hardies contemplent d'un peu plus loin et assises à

rière politique; ne contiendra que des déplacements.

La commission du budget s'est réunie hier au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Gambetta.

La discussion portant sur plusieurs articles du compte de liquidation, M. le président a invité les membres de la commission à garder le secret sur les décisions prises.

M. Limperani, ancien député de la gauche, pose sa candidature dans l'arrondissement de Corte contre M. Gavini.

On annonce que le décret relatif à la fusion des postes et des télégraphes sera publié bientôt par le Journal officiel.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« On sait que tous les ans, le jour de Pâques, le pain bénit est offert à l'église Saint-Augustin par le ministre de l'intérieur en fonctions.

» M. Ricard, quoique absent, s'est bien gardé de manquer à cet usage traditionnel auquel se sont toujours fidèlement conformés ses prédécesseurs.

» L'honorable ministre s'était fait représenter à cette cérémonie religieuse par M. de Marcère, sous-secrétaire d'Etat, et par M. Vergniaud, son chef de cabinet.

» Le pain bénit, après avoir été porté processionnellement dans l'église par les huissiers du ministère de l'intérieur, a été ensuite distribué, selon l'usage, aux fidèles qui assistaient à la grand'messe. »

Ceci nous rappelle l'histoire de cette bonne vieille Normande qui faisait brûler un cierge devant l'image de saint Michel en même temps qu'elle en allumait un autre devant le dragon terrassé figurant le Diable : il est bon d'avoir des amis partout.

M. le général Changarnier est atteint d'une pneumonie aiguë et l'ont craint qu'il ne résiste pas, à cause de son grand âge, aux complications qui sont la suite habituelle de cette affection.

M. le général Changarnier peut encore rendre de grands services à la cause conservatrice, par son influence et par l'esprit de conciliation dont il fut toujours animé. Sa mort serait donc un malheur public.

La ville d'Orléans se prépare à célébrer les 7 et 8 mai prochain, avec un éclat inaccoutumé, le 447^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Cette fête patriotique coïncidera avec une fête toute agricole, celle d'un concours régional, qui s'ouvrira à Orléans le 1^{er} mai prochain.

l'écart.

A l'une des extrémités de la chambre se trouvaient réunies, en différents groupes, une douzaine de fileuses portant un vêtement rustique.

Quelques-unes, ayant ôté leur mantelet, découvraient une grossière chemise brodée en fil de couleur.

Toutes laissaient flotter à l'abandon leurs longs cheveux sur leur sein et sur leurs épaules.

A l'autre extrémité de cette même pièce s'élevait un énorme poêle en briques, où une fille de cuisine, habillée à peu près comme les fileuses, enfournait des pains de seigle.

Près de là s'ouvrait un corridor conduisant à un vestibule, où étaient quelques vigoureux paysans, les uns debout, immobiles, avec leurs cheveux épars, leur redingote serrée à la taille par une ceinture; d'autres préparant leurs piques pour la pêche du phoque.

Mais dans cette salle où le marchand excitait une si vive curiosité, se trouvait encore une personne plus intéressante que toutes celles qui l'entouraient.

Sur une chaise en bois, dans l'embrasure de la haute fenêtre, était assise une jeune femme, si jeune qu'on avait peine à croire qu'elle fût la mère de l'enfant endormi sur ses genoux.

Cependant, en l'observant de plus près, on ne tardait pas à reconnaître, dans les purs linéaments de sa figure virgine, l'expression des sollicitudes

Un journal belge, le *Nord*, dont on connaît les préférences bien marquées pour la politique russe, répond en ces termes aux gens, plus nombreux qu'il ne croit, qui doutent de la parfaite entente des trois puissances du Nord dans les affaires de la Turquie :

« Nous trouvons dans un journal cette réflexion qui a l'ambition d'être profonde, mais qui l'est bien peu : « Si l'entente des trois empires était aussi complète et aussi sincère qu'on le prétend, l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine serait depuis longtemps terminée, et comme cette insurrection dure encore, il en résulte que l'entente des trois puissances du Nord n'est ni complète, ni sincère. »

» Nous demanderons à cet habile raisonneur si c'est la faute de l'Autriche, de la Russie et de l'Allemagne que le Trésor ottoman soit dans l'impuissance de fournir aux commissaires des provinces insurgées les fonds nécessaires pour la réalisation des promesses du Sultan; si c'est leur faute que les généraux turcs soient incapables; si c'est leur faute que les troupes ottomanes, n'étant plus payées, se battent mal; si c'est leur faute que les innombrables violations des promesses faites antérieurement par le gouvernement turc aux chrétiens aient rendu ceux-ci d'une défiance invincible à l'égard de ses nouvelles promesses.

» L'entente des trois empires n'a jamais eu la prétention de faire œuvre de sorcellerie, et de faire disparaître les difficultés comme par l'effet d'une baguette magique. Elle n'a eu que la prétention de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, et celle-là, elle l'a parfaitement justifiée, et elle continuera, nous en avons le ferme espoir, à la justifier. La situation profondément troublée de l'Orient et les embarras inextricables de la Turquie, auraient depuis longtemps provoqué de graves conflits, sans l'accord amical des puissances limitrophes; le seul fait qu'en dépit de cette vaste insurrection et de toutes les difficultés et incertitudes qui s'y rattachent, la paix de l'Europe n'a pas été menacée un seul instant depuis un an, est la meilleure preuve de la sincérité et de la solidité de l'entente des trois empires. »

LE CRIME DE PRADES.

Il y a une douzaine de jours, on envoyait de Perpignan le récit d'un effroyable attentat dont nous n'avons point encore parlé.

M. l'abbé Blanqué, chanoine honoraire, supérieur du petit collège de Prades (Pyrénées-Orientales), avait reçu le 6 avril la visite d'un jardinier espagnol, le nommé Segondo. Depuis ce jour, on n'avait revu ni le jardinier, ni le supérieur.

Après de nombreuses recherches, on a fini par retrouver le cadavre de l'abbé Blanqué enfoui dans une cave du Séminaire.

Segondo, qui est actuellement sous la main de la justice, a avoué que le vol avait été le mobile de son crime. Il avait attiré l'abbé Blanqué près d'une fosse creusée

dans un caveau, et, après lui avoir tiré un coup de fusil, il l'a achevé à coup de pioche et jeté dans la fosse.

La force publique a dû protéger l'assassin contre la population qui voulait le mettre en pièces. La façon dont il a accompli son crime est épouvantable, et les détails en sont positivement hideux.

Segondo raconte lui-même qu'il avait formé depuis quelque temps le projet de tuer M. Blanqué. Son intention était de faire disparaître le supérieur du Séminaire, de demander à son successeur la restitution d'une prétendue somme de 500 francs déposée par lui entre les mains de M. Blanqué, et le paiement de ses gages qu'il dirait n'avoir pas touchés depuis son entrée dans l'établissement et se montant à la somme de 150 francs. Le 5 avril, Segondo, décidé à exécuter son forfait, se rendit chez le supérieur; il voulait l'attirer au jardin sous un prétexte quelconque.

Mais il dut ajourner au lendemain l'accomplissement de son crime, M. Blanqué étant occupé ce jour-là. Le 6, après sept heures du matin, il se présenta de nouveau chez le supérieur et l'invita à se rendre au jardin pour constater la nécessité d'une réparation urgente. Celui-ci descendit en effet avec le jardinier. Quand ils furent arrivés en face de la porte d'une cave s'ouvrant sur le jardin, Segondo, qui avait son fusil chargé depuis trois jours avec du plomb n^o 4, prit cette arme qu'il tenait cachée derrière la porte et la déchargea à bout portant sur le supérieur dans la région des reins. Il avait eu la précaution de mettre peu de poudre dans le canon afin que la détonation ne s'entendit pas de loin.

M. Blanqué, blessé, s'affaissa, frappa de la tête contre l'angle du mur et dit en regardant l'assassin : « Ah! Segondo! pauvre Segondo! » La victime n'était pas morte; l'Espagnol prit un mouchoir et, serrant fortement le cou de M. Blanqué, le mit dans l'impossibilité de proférer un cri et d'appeler au secours. Il le traîna alors dans la cave et alla dans le jardin prendre une pelle et une pioche dont il se servit pour creuser une fosse.

Le supérieur, blessé et baïllonné, ne pouvant ni se défendre ni appeler quelqu'un à son aide, assista ainsi au creusement de la fosse destinée à recevoir son corps. Des larmes coulaient de ses yeux et, les mains jointes sur sa poitrine, il adressait à Dieu une prière pendant que l'assassin continuait et achevait son ouvrage.

La fosse était terminée, Segondo y jeta M. Blanqué qui y tomba la tête la première. Mais il vivait encore et les mouvements qu'il faisait, la défense qu'il essayait, rendaient l'enfouissement difficile.

L'Espagnol alors prit la pelle et frappa violemment sur la tête de sa victime. Le coup, bien porté, fit une blessure hideuse qui part de l'œil et s'étend jusqu'à l'occiput.

Segondo couvrit de terre les pieds et la poitrine. Le bras du supérieur s'agitait encore; d'un coup de pied il le ramena sur le corps, qu'il se hâta de faire disparaître sous une couche de cinquante centimètres de terre, qu'il tassa avec les pieds et le manche

Cette repartie lui aurait probablement attiré une réponse peu charitable, si l'arrivée d'une autre personne n'avait mis fin à toute conversation.

C'était la maîtresse de maison qui venait regarder elle-même la boutique nomade, où elle seule pouvait faire quelque emplette.

A son aspect, les femmes réunies autour du colporteur se rappelèrent aussitôt qu'elles avaient, çà et là, une tâche à achever; les paysans, debout sur le seuil de la porte, s'éloignèrent précipitamment, et les fileuses tournèrent leur rouet avec une nouvelle activité.

Il ne resta près de la châtelaine qu'une femme de chambre russe, habituée à se croire en droit de faire tout ce que faisait sa maîtresse, et une grave matrone remplissant les fonctions d'intendante, qui, dès son entrée, adressa une sévère admonition à une jeune fileuse.

Cette maîtresse de maison, qui inspirait à ses serviteurs une telle crainte, avait pourtant une physionomie très-agréable; mais son regard pensif, sa démarche grave, toute sa personne, indiquaient une de ces natures fermes, concentrées, qui en sont venues à réprimer l'ardeur de leurs sentiments et à se soumettre à de hautes convictions.

A son entrée, la juive s'était levée, et se tenait debout avec son enfant dans les bras. En voyant l'une en face de l'autre ces deux femmes, appartenant à des conditions si différentes, on n'aurait pu

de la pioche; il déposa à cet endroit son compote et alla déjeuner.

Le lendemain, il ouvrit un ruisseau et rigea de l'eau pendant toute la journée dans cet appartement, afin d'en rendre l'atmosphère difficile et faire disparaître les traces de sang répandu sur le sol.

Tel est, fait par l'assassin lui-même, le récit de ce crime hideux qui a jeté Prades dans la consternation et y a causé la plus profonde indignation.

Certaines feuilles républicaines ayant affirmé que Segondo était un réfugié carliste, M. de Saint-Jean a adressé à l'une d'elles une lettre rectificative dont nous extrayons le passage suivant :

« Prades, le 13 avril 1876.

» A M. le rédacteur du journal l'Indépendant, à Perpignan.

» Simples rectifications : — Segondo, l'assassin du supérieur du petit-séminaire de Prades, est originaire de Madrigueras, village de la province d'Albaceta, et non éloigné d'Alcoy, dont le nom rappelle de nombreux souvenirs.

» Segondo faisait partie de l'armée régulière, où il servait dans l'artillerie.

» Il n'était donc pas originaire de Biscaïgne et ne faisait pas partie des bandes de Carliste.

Il ne fut pas forcé de passer en France, déserta, au contraire, pendant le siège de Seo-d'Urgel, et profita de la facilité avec laquelle les soldats alphonstistes passaient la frontière, pour venir à Prades, solliciter la protection de compatriotes qui ont parmi nous d'excellents souvenirs, et de la bonne foi, trop malheureusement surprise, s'intéressa en faveur d'un Espagnol qui avait cependant combattu contre la cause politique dont ils désiraient le succès.

» Segondo fera voir à votre correspondant mal informé (pour peu qu'il tienne sa cicatrice au mollet, provenant d'un coup de baïonnette que lui porta un carliste errant, à l'affaire d'Estella, où Concha fut tué.... — J.-B. de Saint-Jean. »

Etranger.

L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Berlin, 15 avril 1876.

Le bruit de l'abdication prochaine de l'empereur Alexandre II, qui a produit une si grande sensation il y a quelques jours, semble pas aussi absolument dénué de fondement que nos organes officieux voudraient le faire croire. Il est vrai que l'empereur même que les journaux de la chancellerie ont mis à démentir cette nouvelle n'a d'aujourd'hui ces mêmes journaux avouent que l'empereur a eu tout au moins cette intention qui pourrait bien se changer, un jour ou l'autre, en fait accompli.

Le correspondant, à Saint-Petersbourg

s'empêcher de remarquer entre elles quelques traits de ressemblance. Toutes deux étaient également belles, également pâles, et toutes deux regardaient sur leur figure l'indice d'une expérience prématurée. Mais, par un singulier hasard, la femme du Nord avait l'œil noir et profond, le sourcil arqué, la femme du Sud, et la juive, au contraire, les yeux bleus et tendres des filles du Nord.

— Asseyez-vous, dit la châtelaine. D'où venez-vous ?

— Nous avons traversé le golfe, répondit le marchand en mauvais allemand.

— Vous avez fait un trajet dangereux ?

— Dangereux ! non, Madame, la glace est ferme, sauf quelques crevasses.

— Et vous avez voyagé la nuit dernière ?

Le colporteur était embarrassé de répondre à cette question; la juive prit la parole :

— Nous avons débarqué tard, dit-elle, et nous avons couché dans un des bâtiments qui sont à la cour...

(La suite au prochain numéro.)

de la Correspondance politique de Vienne, affirmant de son côté que des expressions échappées dans un moment de mauvaise humeur avaient donné naissance à cette nouvelle.

Un autre correspondant russe, celui de la Gazette de Magdebourg, va encore plus loin. Dans une lettre datée de Saint-Petersbourg, le 9 avril, il dit que la publicité donnée à l'implication manifestée par l'empereur de se retirer, pendant un certain temps, des affaires gouvernementales, a produit à la cour de Russie une impression d'autant plus favorable que les explications fournies par la presse étaient plus ou moins plausibles. C'est à la suite de ce bruit que les dispositions du voyage de l'empereur furent modifiées.

Cependant, ajoute la Gazette de Magdebourg, ce qui est reconnu d'une manière incontestable, c'est la déclaration faite par l'empereur Alexandre qu'il abdiquerait le jour où l'intérêt de l'Etat nécessiterait une guerre avec l'une des puissances européennes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE 10^e CUIRASSIERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous croyons savoir que, cédant aux sollicitations de l'administration municipale et de l'honorable M. Joubert, sénateur, le ministre de la guerre vient de décider que le 10^e régiment de cuirassiers, qui devait se rendre pour deux mois au camp du Richard, restera dans les environs de notre ville. Cette nouvelle sera accueillie favorablement. »

L'Union de l'Ouest dit à ce sujet :

« Le 10^e cuirassiers, qui devait partir hier et aujourd'hui, pour se rendre au camp du Richard, a reçu contre-ordre et diffère son départ. Le Journal de Maine-et-Loire croit savoir que le régiment restera « dans les environs de la ville » ; l'administration municipale et M. Ach. Joubert, sénateur, auraient, à force de sollicitations, obtenu du ministre de la guerre que l'ordre de départ fût ajourné.

« Le public se rendrait difficilement compte de ces ordres et contre-ordres, si nous ne disions qu'il a été reconnu nécessaire de procéder à l'assainissement des écuries de la caserne du Clon. »

Les livrets des hommes de l'armée territoriale n'étant pas encore tous prêts ne pourront être remis lors des premiers appels d'avril et de mai.

D'après les intentions du ministre de la guerre, un second appel, semblable à ceux qui ont lieu en ce moment, se ferait d'ici à la fin de l'année pour la remise de ces livrets.

ASSOCIATION MUSICALE DE L'OUEST.

Congrès de 1876.

Nous apprenons que les fêtes du Congrès musical, dont Poitiers doit être cette année le siège, sont fixées au vendredi 30 juin, samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet.

Nous donnerons des détails sur cette solennité.

VOYAGES CIRCULAIRES.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans vient d'organiser des voyages circulaires à prix réduits en voiture de 1^{re} et de 2^e classe sur les bords de la Loire et dans la Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, l'Angoumois, le Bordelais, la Dordogne, le Limousin, la Creuse, l'Allier et le Berry.

La durée du voyage est de trente jours. Les billets seront délivrés à partir du 4^{er} mai jusqu'au 31 octobre 1876, à la gare de Paris ainsi qu'à toutes les gares et stations du réseau de la Compagnie d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir.

Les prix sont ainsi fixés : 1^{re} classe, 175 fr., 2^e classe, 130 fr.

Les jeunes gens qui prétendent à la faveur de rester dans leurs foyers comme soutiens de famille doivent produire à l'appui de leur demande :

1^o Une situation de famille dont la formule se trouve à la mairie ;

2^o Un extrait du rôle des contributions

payées par la famille ou un certificat de non-imposition délivré par le percepteur ;

3^o Un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant les infirmités qui seraient alléguées par le chef ou par l'un des membres de la famille. Ces pièces devront être appuyées d'une délibération du conseil municipal, prise conformément à l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872.

La proportion des jeunes soldats qui pourront être laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille est fixée à 4 pour 100 du contingent de l'armée active.

On nous apprend que les ouvriers des carrières ébouleées des Grands-Carreaux et des Grandes-Maisons ont été répartis sur divers carrières dépendant de la commission des ardoisières.

Seulement, on n'a pu leur fournir qu'une demi-journée de travail, et encore au détriment des ouvriers des autres carrières.

Pour remédier à cet état de choses, il serait souhaitable que l'on pût ouvrir une nouvelle exploitation, celle de la Solaie, et réaliser ainsi le vœu dont nous nous faisons l'interprète dans un précédent numéro.

(Patriote.)

M. le maire d'Angers, violemment attaqué par les feuilles radicales à propos de la manière dont la liste électorale politique aurait été établie dans cette ville, vient d'adresser la lettre suivante à la République française :

« Angers, le 17 avril 1876.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« En réponse aux attaques dirigées contre l'administration municipale d'Angers dans votre journal, le 16 courant, je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer dans votre plus prochain numéro les rectifications suivantes :

« 1^o La liste électorale politique de la commune d'Angers a été dressée non pas par la municipalité, comme vous semblez le croire, mais par une commission composée du maire et de deux conseillers désignés par le conseil municipal ;

« 2^o Cette commission, après avoir admis les réclamations de tous les électeurs municipaux, au nombre de 4,151, qui demandaient leur inscription sur la liste politique, a arrêté par un procès-verbal régulier cette liste politique au chiffre de 14,801 électeurs, alors que la liste municipale arrêtée à la même époque ne contenait que 44,010 électeurs ;

« 3^o Cette commission, d'ailleurs, n'avait pas qualité pour inscrire d'office comme électeurs politiques tous les électeurs municipaux, attendu que sous le régime des deux listes absolument distinctes créées par la loi du 7 juillet 1874, chaque électeur avait le droit de se faire inscrire sur la liste municipale d'une commune et sur la liste politique d'une autre commune, en remplissant les conditions voulues par la loi ;

« 4^o Le nombre des électeurs municipaux d'Angers non inscrits sur la liste politique de 1875 n'est pas de 2,000, comme vous le prétendez sans preuve, alors que 98 électeurs seulement ont réclamé de ce chef dans la protestation adressée à la Chambre ;

« 5^o Enfin, en faisant copier les listes d'appel pour l'élection du 20 février sur la liste politique arrêtée le 21 mars 1875, l'administration municipale d'Angers obéissait aux instructions formelles de ses chefs hiérarchiques, puisque d'une part la circulaire ministérielle du 3 février 1876 porte textuellement : « Ce vote du 20 février se fera sur les listes des électeurs politiques closes le 31 mars 1875 ; que, d'autre part, une dépêche du ministre de l'intérieur au préfet de Maine-et-Loire, à la date du 8 février 1876, et non du 19 ou 20 février, comme vous le prétendez, porte :

« Il a dû être dressé, pour 1875, deux listes distinctes dans chaque commune, l'une comprenant les électeurs politiques. » (Voir la circulaire du 21 décembre 1874.) « Si ces prescriptions ont été observées dans votre département, l'élection du 20 février aura lieu exclusivement sur les listes politiques. »

« C'est ce qui a été fait à Angers comme dans toutes les autres communes du département.

« Après cet exposé succinct et irréfutable des faits, je vous demande, monsieur le rédacteur en chef, ce qu'il reste des allégations contenues dans votre article du 16 courant.

« Agréez l'assurance de ma considération distinguée.

« Le maire d'Angers,

« A. BLAVIER. »

NANTES. — Dans l'après-midi de samedi, quatre jeunes gens, après avoir passé le conseil de révision, étaient partis de Barbin pour la Jonnelière, dans une embarcation à voiles. Arrivés en face du Port-Lambert, le canot, assailli par un coup de vent, chavira. Les quatre jeunes gens parvinrent à se rattrapper à la quille, et voyant que la terre n'était pas loin, essayèrent de gagner la rive à la nage. Trois abordèrent heureusement ; le quatrième, nommé Haudemon, âgé de 21 ans, forgeron, demeurant rue du Chêne-d'Aron, n^o 4, a péri dans le trajet.

Son cadavre a été retiré dimanche, vers trois heures de l'après-midi, près de l'endroit où la submersion a eu lieu.

(Espérance du peuple.)

LES NUAGES ARTIFICIELS.

Nous lisons dans les journaux de Bordeaux que M. Laverré, propriétaire des environs de Bordeaux, vient d'expérimenter sur un champ de deux hectares les moyens de protéger les plantes contre le refroidissement du matin, en créant des nuages artificiels destinés à abriter le sol pendant les heures critiques. Pour obtenir un résultat tout à fait satisfaisant, il a suffi d'allumer quatre foyers formés avec des feuilles sèches, des branches d'arbre, des fougères arrosées d'huile minérale et quatre lampions.

Pendant deux heures d'expérience, on a brûlé huit kilos d'huile minérale et quatre kilos d'huile concrète, répartis entre les quatre lampions. La dépense est évaluée à 2 fr. 88, ce qui représente 72 c. par hectare et par heure.

Une grande foule s'était réunie pour assister à ces essais, auxquels toute la contrée a pris le plus vif intérêt. Chacun a pu constater que la température du champ enfumé était plus élevée de 2 à 3 degrés que celle de l'air libre.

Les nuages, très-bas, léchaient la surface de la terre, malgré un vent violent. Ils produisaient un brouillard si intense, qu'il était impossible de s'apercevoir à dix pas. La neige qui tombait dans l'intérieur de la propriété fondait instantanément, tandis que la terre était couverte d'une couche blanche au dehors. On eût dit que la nature elle-même s'était attachée à montrer d'une façon éclatante l'étendue de la zone de protection.

LOTÉRIE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul a eu lieu mardi. Voici la liste des numéros gagnants :

12	40	148	465	216	250	256
264	341	343	324	348	361	403
416	553	568	615	617	632	646
692	697	715	771	788	862	924
998						
1004	1010	1048	1100	1107	1120	
1146	1202	1205	1253	1285	1302	1351
1362	1377	1406	1438	1440	1444	1454
1455	1456	1494				
1509	1518	1519	1534	1540	1579	
1584	1589	1667	1698	1753	1886	1809
1886	1925	1946	1966	1982	1991	
2007	2009	2020	2038	2045	2053	
2119	2138	2148	2151	2164	2189	2191
2230	2252	2280	2294	2307	2324	2338
2362	2378	2382	2383	2415	2434	2436
2461	2525	2567	2603	2607	2608	2625
2637	2726	2728	2783	2807	2840	2955
3002	3029	3047	3058	3105	3124	
3129	3141	3145	3151	3176	3190	3223

Pendant huit jours, les lots pourront être réclamés au siège de la Société.

Faits divers.

On prépare en ce moment, au ministère de l'instruction publique, une exposition qui est destinée, croyons-nous, à faire une véritable révolution dans le monde des numismates. Il s'agit de la réunion en un même local de toutes les pièces de monnaies gauloises qui existent éparpillées dans le monde ; on veut, paraît-il, par ce moyen arriver à fixer l'histoire de la numismatique des Gaules, qui est encore peu connue, et aussi à éclairer d'un nouveau jour plus d'un point douteux de notre histoire.

Une commission spéciale, présidée par M. de Saulcy, et composée de MM. Robert, de Barthélemy, Chabouillet, Muret et le baron de Watteville, vient d'adresser une circulaire à tous les détenteurs de monnaies gauloises, collections publiques ou privées, pour les inviter à vouloir bien adresser à la Bibliothèque nationale toutes les médailles dont ils disposent. On fera un recensement général de toutes ces médailles, puis la commission publiera une Histoire des Monnaies gauloises et un Mémoire sur les questions se rattachant à la numismatique gauloise. Elle dressera ensuite une Carte numismatique des Gaules.

La Bibliothèque nationale possède déjà 42,000 monnaies gauloises. C'est sans contredit la collection la plus riche et la plus complète qui existe, puisque, dans cet appel fait à tous les numismates français et étrangers, on ne compte pas réunir plus de 700 médailles qui ne soient pas sur son catalogue.

Le comte de Pratz, que les lauriers du lieutenant hongrois Zubowitz et de sa jument Caradoc empêchent de dormir, a ramené d'Afrique un magnifique chameau avec lequel il a fait le pari de venir en quinze jours de Vienne à Paris.

Il se trouvera le 27 courant, à une heure, à la barrière du Trône avec sa monture. Plusieurs membres de la colonie autrichienne et du Jockey-Club doivent aller l'y attendre.

Le jardin du Muséum de Paris vient de recevoir, de l'Inde, plusieurs plantes gigantesques et rarissimes qui manquaient à sa riche collection, entre autres le Neptunia Desmanthes, auquel se rattache cette légende, digne du Mahabarhata et du Ramayana.

Les Neptunia Desmanthes proviennent des larmes que Brahma répandit un jour à la vue d'un petit enfant qu'une marâtre avait jeté dans le lac. Chacune des larmes du dieu transformée en utricule, soutint à la surface de l'eau les plantes aquatiques sur lesquelles était tombé l'enfant, qu'on put ainsi sauver.

Depuis lors, non-seulement les Desmanthes ne descendent plus au fond de l'eau, mais encore leurs feuilles jouissent de la propriété de frissonner et de s'agiter au moindre contact, et prouvent qu'elles doivent à leur origine céleste une sensibilité presque humaine.

Une petite statistique intéressante.

D'après un travail publié par le Board of Trade, de Londres, il paraît que les accidents de chemins de fer, en Angleterre, se sont élevés pour l'année 1875 à un chiffre très-respectable. Ces accidents auraient fait, d'après le travail que nous venons de citer, 1,290 morts et 5,755 blessés.

En France, nous allons moins vite, mais plus sûrement, paraît-il.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Bulletin Financier.

Paris, 19 avril 1876.

La moindre nouvelle, vraie ou fabriquée à dessein, qui nous arrive de Vienne, concernant les affaires d'Orient, suffit pour bouleverser notre marché.

Aujourd'hui, on avait débuté avec beaucoup d'entrain, le 5 0/0 s'est avancé jusqu'à 105,65. Les autres valeurs ont participé à la reprise, dans des proportions différentes.

Mais voilà qu'à deux heures les dépêches de Vienne ont renversé les dispositions du marché. Le 5 0/0 a reculé à 105,25, le 3 0/0, plus ferme que d'habitude, s'est maintenu à 66,40.

Le comptant a résisté assez bien à l'entraînement et cote en clôture 105,35 et 66,60.

Le Turc qui avait débuté à 13,45 a réagi, en un clin-d'œil, à 12,60.

La Banque ottomane reste offerte à 360 sur le marché en banque.

Nous laissons l'Italien à 70,95 après 71,35 au plus haut.

Le Mobilier est offert. Il clôture à 181,25. On assure que l'émission entreprise par cet établissement est accueillie avec froideur par le public.

L'Extérieure espagnole finit à 16 3/16 ; l'Intérieure à 15 1/8.

Publications de mariage.

Paul Aubert, négociant, de Sain-Hilaire-Saint-Florent, et Marthe-Angèle-Aglad Chas-seloup de Chatillon, sans profession, de Saumur.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO
ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATE DE VELOURS, LEVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.
RADIS ROSES ? mazurka.
FRANCE ADORÉ ! Marche française.
CORUR D'ARTICHAUT, PRAU DE SATIN, polkas.
Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAG.
Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAG.)
Valse chantée : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.
Mélodies célèbres de Jules Klein :
Rayons Perdus, Soupir et Baiser.
On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN,

en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbag : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polouaires, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 56 belles gravures coloriées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.
Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.
5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris; « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures.
à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Palais, 30.
— Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 45 — — — du soir.
7 — 40 — — —
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — —
12 — 30 — — — du soir.
6 — 20 — — —
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Hausse		Baisse.	
Dernier cours.						Dernier cours.					
3 % jouissance décembre.	66 60	30	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	10	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 50	»	»	»	»	Crédit Mobilier	182 50	»	6	25	»
3 % jouiss. novembre.	105 35	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	475	»	25	»	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	477 50	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	346 25	1 25	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 75	»	75	»	»	Est, jouissance nov.	597 50	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482 50	1 25	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	991 25	»	1 25	»	»
— 1865, 4 1/2 %	503	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	740	»	5	»	»
— 1869, 3 1/2 %	365	»	»	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1230	»	»	»	»
— 1871, 3 1/2 %	345	»	»	»	1	Orléans, jouissance octobre.	902 50	»	5	»	»
— 1873, 4 1/2 %	485	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	632 50	2 50	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3527 50	»	12 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	625	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1105	»	5	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	435	»	1 25	»	»	Société immobilière, j. janv.	17 50	5	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	327 50	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	333 75	1 25	»	»	»
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	830	»	10	»	»						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
6 heures 8 minutes du matin, express-pote (s'arrête à Angers omnibus).
9 — 1 — — —
1 — 33 — — — soir.
4 — 19 — — —
7 — 17 — — — express omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
8 heures 35 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 20 — — — omnibus.
9 — 41 — — — omnibus.
4 — 44 — — — soir omnibus.
10 — 28 — — — express-pote.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8h.45.

Etudes de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire),
Et de M^e BENOIST, avoué à Paris, avenue de l'Opéra, 4.

VENTE

APRÈS FAILLITE.
En l'étude et par le ministère dudit M^e GIRAULT,
Le 23 avril 1876, à une heure, EN CINQ LOTS,
Qui pourront être réunis par fractions,
1° D'une maison et de pièces de terre et pacage, sis commune de Villebœufier;
2° D'un pré, sis commune d'Alonnes, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).
Mise à prix totale : 2,050 fr.

S'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, M^e BENOIST, avoué, et à M. GAUCHER, syndic, à Paris. (153)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.
Le lundi 24 avril 1876, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Clouard, notaire, dans la maison où est décédé M. Monsallier, propriétaire, à Saumur, rues de la Maréchalerie et du Pavillon, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.
Il sera vendu
Plusieurs beaux lits, bonnes couvertures et matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, couvrepieds, rideaux, draps fins, nappes, serviettes, essuie-mains, deux pièces de toiles fines, fil, capanés, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, secrétaires, commodes, guéridons, bureau antique, tables de toilette, tables de salle à manger, ancienne armoire, une pompe en cuivre complète et sa ferrure, argenterie, montre et chaîne en or, bijoux, flûte, fleurs en pots, quantité de ruches vides, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine, bois à brûler, bois d'ouvrage, quantité de journaux et de musique, et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

PORTION DE MAISON A LOUER

Rue du Petit-Maure.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER APPARTEMENT GARNI

Avec remise, écurie et jardin.
S'adresser rue de Bordeaux, 31.

Commune d'Épieds.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Restauration de la Maison d'École.

Le Maire de la commune d'Épieds prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Épieds, le dimanche 23 avril 1876, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de Maison d'École.

Les devis s'élèvent à la somme de 2,865 fr. 28 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Épieds, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Rollay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

Commune du Vaudegnay-Rillé.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la commune du Vaudegnay prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Vaudegnay, le dimanche 23 avril 1876, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour l'entretien des bâtiments communaux.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser à la Mairie, tous les jours, de midi à quatre heures, les dimanches et jeudis exceptés. (155)

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

AVIS

Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est transféré rue d'Orléans, n° 82.

S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

PRAIRIE AU VERT

POUR CHEVAUX

L'herbage de la prairie des Huraudières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIERA LE 1^{er} MAL.
On paiera un franc par jour.
S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, et à M. FOUCHER, aux Huraudières. (171)

HOTEL DE LA GALÈRE, à Montreuil-Bellay.

HÉMON

RESTAURATEUR,
Informe le public que cet hôtel, nouvellement restauré, offre tout le confortable possible à MM. les voyageurs.
On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

MÉDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 48 bouteilles en s'adressant à M. le Régisseur de l'Établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HÉMORRHOÏDES
La Pommade LEROY, ph. à Eretat (S.-Inf.), est infallible c. à la douleur, la démangeaison, la constipation, l'275.
MAUX DE DENTS Guérison facile par le Baume sédatif Chautard de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

HERNIÉS Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Vichy, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.
MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Poriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris sûrement par la Pommade Souveraine de Carré, ph. Bergerac et Tours, 2 fr. 50 le pot.

SANS INJECTIONS Jamais de mercure. Les Perles Larriveau purifient le sang et guérissent, en secret, les écoulements récents et anciens, maladies de vessie, parties adjacentes, etc. Prix : 6 fr. Franco. Larriveau, pharmacien à Toulouse.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents. Dépôt de la POMMADE SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez BISSON, pharmacien.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. Dans la province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 400 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles, Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie, Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY, Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
BREHM, La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 50 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT.

La Série de Prix, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet, et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.
Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.

La Série de Prix est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.
Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient un ne peut plus simple; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.

La Série de Prix a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en raison du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, n'auroit qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple; les prix portés dans ce livre; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.
Le seul dépôt de la SÉRIE DE PRIX est à Nantes, chez M. PAUL PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.